

Délibération 2026/13

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Membres :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15 |
| - Présents : 12 | Contre : 0 |
| - Votants : 15 | Abstentions : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Jordan RICHEUX, Edmond VOLLAND, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoirs : Kelly TAMBOURAN à Jordan RICHEUX
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT
Valérie PERRON à Alexis BOURSE

Secrétaire de séance : Stéphanie FÉRIOT

Objet : *Création d'une Commission Participative d'Action Sociale*

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales.

Considérant que les communes de moins de 1 500 habitants peuvent exercer directement la compétence d'action sociale,

Monsieur le Maire propose la constitution de cette commission en rappelant qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que, seul, le Conseil Municipal est compétent pour délibérer sur les attributions d'aides individuelles.

Membres élus : Françoise BERTHO, Lionel MORICE, Valérie PERRON, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU

Membres non élus : Dominique GALLAIS, Séverine MARQUET, Valérie THIRIET, Corinne WINCKELMULLER, Marie-Gabrielle LE HUR

Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le
Le Maire,

Le Maire,
Régis BOUISSON

